

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Complément de subvention 2020 concernant l'association MAAVAR dans le cadre du restaurant social Noga.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association MAAVAR, présidée par Monsieur David NAHMANY, a son siège à Paris et dispose d'une antenne à Marseille située au 16, rue Stanislas Torrents dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Elle a pour but l'aide aux personnes en situation de grande précarité.

Elle a développé plusieurs actions dans le département, notamment le restaurant social Noga, situé au 74, Cours Julien à Marseille (13006). Le restaurant social accueille, de manière inconditionnelle, toute l'année et 6 jours par semaine de 11h à 13h30 soit 312 jours, un public en situation d'exclusion. Le Conseil départemental soutient depuis de nombreuses années l'association afin de permettre aux familles, en rupture de ressources, reçues en maison départementale de la solidarité (MDS) du centre-ville, d'être orientées vers ce restaurant social et de bénéficier ainsi d'une aide alimentaire ponctuelle.

La Commission permanente du 29 mai 2020 a accordé à l'association MAAVAR une subvention de 80 000 € pour l'année en cours (soit 51 repas par jour au coût de 5 € par personne et par jour). Les travailleurs sociaux des MDS inscrivent, via un applicatif, les familles sans ressources pour une distribution de repas durant 15 jours. Cependant, avec la crise économique liée au Covid, un nouveau public s'est manifesté auprès des MDS pour solliciter une aide alimentaire. Ainsi, le nombre d'orientations et de distributions de repas vers l'association MAAVAR a augmenté considérablement. Il est donc proposé d'attribuer à l'association un complément de subvention à hauteur de 20 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL